

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

2 FEVRIER 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Budget Primitif
Assainissement -
Exercice 2017**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 3 février 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 6 février 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 6 février 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaiient donné procuration :

Monsieur JOUSSE à Monsieur LAMY
Madame AGUINET à Madame de CIDRAC

Etait absente :

Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Madame MACE

N° DE DOSSIER : 17 A 09c

OBJET : BUDGET PRIMITIF « ASSAINISSEMENT » - EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le projet de Budget Primitif du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2017. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4 675 386 €.

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	981 339 €
Dépenses	981 339 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	3 694 047 €
Dépenses	3 694 047 €

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER,
Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY,
Madame CERIGHELLI, Monsieur ROUXEL votant contre,

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye